

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 22 janvier 2019**

Date de la convocation : 15/01/2019

Date d'affichage : 15/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
20	17	19

L'an deux mille dix-neuf, le vingt deux janvier, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 15/01/2019

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme LYONNET Joëlle – M. BOULOGNE Jérôme - M. JONINON Pierre - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme TRIOMPHE Christine - M. PADET René - Mme DURON Josette – Mme TISSOT Françoise – M BERAUD Alain – M LAMURE Christophe – Mme OLIVIER Irène – Mme CHABANNE Christelle – Mme GOUPY Janine – Mme GARNIER Michelle

Pouvoirs déposés :

M Galichet Eric donne pouvoir à Mme Dufour Françoise

M Thomas André donne pouvoir à Mme Chabanne Christelle

Mme Lyonnet Joëlle donne pouvoir à M Lamure Christophe jusqu'à ce qu'elle arrive

Absent : M Yenil Etienne

Retard : Mme Lyonnet Joëlle arrive à 21h00

Mme Chabanne Christelle arrive à 20h35

SECRETAIRE DE SEANCE : M PADET René

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11/12/2018*

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

N° d'ordre	Date Dépôt	demandeur (Notaire) Nom et adresse	N° Parcelle	Surface en m²	Vendeur	acquéreur Nom et adresse	Avis du Maire sur DPU (oui/non)	Adresse
2019-01	041/01/19	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C3882 C3883 C3884 C3885	1628	JOUANNIN Jacqueline 35 rue du 19 mars 1962 42210 MONTROND LES BAINS	M. Mme CHATAL 656 CHEMIN DE FELINES 42510 BALBIGNY	NON	Aux Landes
2019-02	08/01/19	Me VIRICEL Nathalie	C1993	600	MARTIN Eric 631 rue de Thuinon 42510 Balbigny	M. Mme CITAK Ufuk 3 rue Jeanne Giroud 42510 BALBIGNY	NON	26 Rue du Four à Chaux
2019-03	14/01/19	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	B543	293	GIRAUD Yvette 4 rue de l'Industrie 42510 BALBIGNY	M. Mme MERLE Alexandre 216 Allée des Combes 42510 BUSSIÈRES	NON	1 Rue du Nord

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

A. FINANCES

1. Présentation des résultats financiers année 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Boulogne présentent sommairement les résultats financiers de l'année 2018.

Les comptes administratifs et de gestion devraient pouvoir être votés lors du conseil municipal du 12 février prochain.

Budget commune

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 397 819.91 €	Dépenses	739 329.58 €
Recettes	2 772 077.77 €	Recettes	1 157 139.16 €
Excédent	+ 374 257.86 €	Excédent	+ 417 809.58 €

Budget eau et assainissement

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	146 451.43 €	Dépenses	244 671.82 €
Recettes	240 116.20 €	Recettes	573 712.44 €
Excédent	+ 93 664.77 €	Excédent	+ 329 040.62 €

Budget ZA Chanlat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	137 385.65 €	Dépenses	75 521.90 €
Recettes	138 971.90 €	Recettes	132 379.60 €
Excédent	+ 1 586.25 €	Excédent	+ 56 857.70 €
Déficit antérieur	-17 627.62 €	Déficit antérieur	-132 379.60 €
Solde au 31/12/2018	-16 041.37 €	Solde au 31/12/2018	-75 521.90 €

Il est rappelé que le budget ZA Chanlat sera clôturé au 31/12/2018 car la compétence est passée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2019. Le déficit de 91 563.27 € devra donc être comblé par le budget communal.

2. Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2019

Si la commune n'adopte pas son budget primitif au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut jusqu'à l'adoption de ce budget mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Toutefois cette règle ne s'applique pas pour la section d'investissement, jusqu'au vote du budget primitif, le mandatement des dépenses d'investissement ne peut s'effectuer que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent. Le maire peut par le vote d'une délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

A savoir :

- Budget commune
 - Chapitre 20 : $18\,677\text{ €} * 25\% = 4\,669\text{ €}$
 - Chapitre 21 : $217\,420\text{ €} * 25\% = 54\,355\text{ €}$
 - Chapitre 23 : $240\,923\text{ €} * 25\% = 60\,230\text{ €}$
 - Chapitre 204 : $43\,955\text{ €} * 25\% = 10\,988\text{ €}$
- Budget eau et assainissement
 - Chapitre 20 : $37\,558\text{ €} * 25\% = 9\,389\text{ €}$
 - Chapitre 21 : $174\,931\text{ €} * 25\% = 43\,732\text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus pour les 2 budgets, et ce avant le vote des budgets primitifs 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

3. Demande de subvention DETR 2019 : l'espace Lumière

Vu la délibération n°113-2017 du 07/11/2017 sur le lancement de la consultation pour le choix de l'architecte dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité de l'Espace Lumière

Description du projet : La commune de Balbigny souhaite mettre aux normes accessibilité PMR l'espace Lumière et aussi le rénover énergétiquement.

N° de parcelle : C 1866

Adresse du Bâtiment : Place Frédéric Langlade

L'espace Lumière de Balbigny, Place Frédéric Langlade, est une salle communale principalement utilisée par l'association ABCinéma pour la projection de films et documentaires. En moyenne 20 000 tickets sont vendus par an, plus de 200 places sont disponibles au sein de la salle. La municipalité et l'association ont pour objectif de diversifier les activités sur le site. L'emplacement géographique, la fonctionnalité des locaux et la proximité des commodités sont un atout pour notamment l'accueil de conférences ou séminaires. La perspective d'une augmentation importante de la fréquentation du bâtiment et donc des besoins de chauffage rend d'autant plus intéressante la réfection de l'isolation du bâtiment.

En plus de ces travaux, des travaux de mise aux normes accessibilité PMR seront réalisés, conformément à l'ADAP de la commune.

Il s'agit donc de modifier la rampe d'accès extérieure au bâtiment et les places de parkings, de créer un sanitaire accessible PMR à l'intérieur du bâtiment, d'installer une plateforme élévatrice pour y accéder et accéder à la salle. Et à l'intérieur de la salle de projection un plateau sera créé avec des places handicapées adaptées.

L'ensemble de ces travaux se réaliseront entre avril et fin août 2019, en partie en période occupée. L'objectif étant de rouvrir la salle dans de bonnes conditions à la rentrée de septembre 2019.

Plan de financement (en HT) :

Coûts des travaux : 246 186.15 €

Financement du projet

Région	17.05 %
CSA	10.16 %
Enveloppe parlementaire	2.84 %
SIEL Révolution 2019	sollicité
Commune de Balbigny	29.95 %

Où cet exposé, le conseil par 18 voix pour et 1 abstention,

- Approuve la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de l'Espace Lumière
- Approuve le plan de financement tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

4. Appel à projet du SIEL RENOLUTION 2019 : espace Lumière

Le SIEL a reconduit pour l'année 2019 l'appel à projets RENOLUTION. Il a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Monsieur le Maire propose que la commune inscrive pour ce dossier les travaux de rénovation énergétique de l'Espace Lumière.

Description du projet : La commune de Balbigny souhaite mettre aux normes accessibilité PMR l'espace Lumière et aussi le rénover énergétiquement.

N° de parcelle : C 1866

Adresse du Bâtiment : Place Frédéric Langlade

L'espace Lumière de Balbigny, Place Frédéric Langlade, est une salle communale principalement utilisée par l'association ABCinéma pour la projection de films et documentaires. En moyenne 20 000 tickets sont vendus par an, plus de 200 places sont disponibles au sein de la salle. La municipalité et l'association ont pour objectif de diversifier les activités sur le site. L'emplacement géographique, la fonctionnalité des locaux et la proximité des commodités sont un atout pour notamment l'accueil de conférences ou séminaires. La perspective d'une augmentation importante de la fréquentation du bâtiment et donc des besoins de chauffage rend d'autant plus intéressante la réfection de l'isolation du bâtiment.

En plus de ces travaux, des travaux de mise aux normes accessibilité PMR seront réalisés, conformément à l'ADAP de la commune.

Il s'agit donc de modifier la rampe d'accès extérieure au bâtiment et les places de parkings, de créer un sanitaire accessible PMR à l'intérieur du bâtiment, d'installer une plateforme élévatrice pour y accéder et accéder à la salle. Et à l'intérieur de la salle de projection un plateau sera créé avec des places handicapées adaptées.

L'ensemble de ces travaux se réaliseront entre avril et fin août 2019, en partie en période occupée. L'objectif étant de rouvrir la salle dans de bonnes conditions à la rentrée de septembre 2019.

Plan de financement (en HT) :

Coûts des travaux : 246 186.15 €

Financement du projet

Région	17.05 %
CSA	10.16 %
Enveloppe parlementaire	2.84 %
SIEL Révolution 2019	sollicité
DETR 2019	sollicité
Commune de Balbigny	29.95 %

Où cet exposé, le conseil par 18 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la demande de subvention au titre de l'appel à projets RENOLUTION 2019 pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de l'Espace Lumière
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir

B. VOIRIE

5. Procédure de classement des voies

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder à un nouveau classement des voies de la voirie

communale pour intégrer des nouvelles voies, suite aux travaux d'aménagement du centre bourg. Il expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Un travail complet sera mené avec le cabinet de géomètre Toinon pour aider à mettre à jour l'ensemble des voies classées et celles non encore classées.

Vu l'article 150 de la loi du 13 août 2004 « relative aux libertés et responsabilités locales » modifiant l'article L.318.3 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

En application de la loi du 09 décembre 2004 qui a modifié le code de la voirie routière dans le ou le classement ou le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal sans enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il convient d'intégrer les voiries suivantes, faisant parties du domaine public de la commune dans les voiries communales classées :

- Rue Pierre Simon : pour un linéaire de 103m, part de la rue de la Dime (extrémité Place Desjoyaux n° d'ordre 304) et se termine rue des Jardins (n° d'ordre 215)
- Rue de la Cure : pour un linéaire de 55m, part de la rue du 11 Novembre à l'angle de la place du Pardon (n° d'ordre 307), longe l'église pour rejoindre la place de la Libération (n° d'ordre 303)
- Chemin de la Crèche : pour un linéaire de 40 m, part de la rue des Jardins, en face du bâtiment de la crèche, jusqu'à la rue Pierre Simon. Ce chemin restera piétonnier.

Les chemins proposés au classement présentent un intérêt justifiant leur incorporation dans le domaine public communal pour les raisons suivantes :

- Desserte d'un espace public
- Les chaussées par leur dimensionnement et structure supporteront, avec un entretien normal, les efforts dus aux véhicules couramment utilisés dans la commune
- Les profils en long et en travers ont été établis de manière à permettre l'écoulement des eaux pluviales et l'assainissement de la plateforme.

La gestion de la voirie communale, et donc la procédure de classement des voies communales relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement doit donc faire l'objet d'une délibération du dit conseil.

Où cet exposé, le conseil à l'unanimité,

- Approuve le nouveau tableau des voies communales à caractère de chemins intégrant le chemin de la crèche
- Approuve le nouveau tableau des voies communales à caractère de rues, intégrant les rues Pierre Simon et de la Cure
- Approuve le tableau des places
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

6. Adressage postal complément

Dans le cadre de la finalisation de dénomination de voies sur la commune de Balbigny pour l'arrivée de la fibre optique, monsieur le Maire propose les noms de rues suivants :

- Voie derrière le cinéma, qui rejoint la place Frédéric Langlade : Rue Lucien Chancelon

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dénomination proposée.

C. BATIMENTS et TERRAINS COMMUNAUX

7. SIEL : travaux d'éclairage prévus pour 2019

Monsieur le Maire et Monsieur Lamure expliquent qu'il est prévu de maintenir l'engagement pris avec le SIEL de rénovation des éclairages publics (remplacement des ampoules à vapeur de mercure par des led) de la commune à hauteur de 40 000 € pour l'année 2019.

Nous avons les reliquats suivants :

7 400 € sur les travaux 2018 (correspond à l'enlèvement des mats pour les points éteints que nous ne ferons pas)

34 273 € sur les travaux d'éclairage de la rue de four à chaux.

4 000 € sur les travaux d'éclairage du parvis de l'église.

Le budget total utilisable est donc de 85 673 €.

Dans les travaux d'aménagement du centre bourg, 18 711 € sont d'ores et déjà prévu pour 2019

Les points suivants sont proposés :

- Remplacement de 30 lampes à mercure :
 - o Rue de l'Industrie, Chemin de Chanlat, Rue du Nord, Chemin de Félines et Chemin de la Goutte Rouge pour 22 861 €
- Eclairage du secteur proche des tennis : participation commune à 5 917 €
- Eclairage du chemin des Landes : participation commune à 6 485 €
- Eclairage rue Jean Claude Rhodamel : participation commune à 5 425 €
- Pour l'ensemble de ces points abaissement de 50% de la luminosité de 22h à 6h
- Eclairage du Trompe l'Œil : participation commune à 7 118 €. Sur ce dernier point il ne s'agit encore que de devis, il est rappelé que les négociations sont en cours avec le propriétaire du bâtiment pour autoriser la réalisation de ce trompe l'œil.

Le total de ces travaux est évalué à 47 806 €, soit un total général de 18 711 € à prévoir en investissement au budget 2019.

Où cet exposé, le conseil à l'unanimité,

- Valide les propositions de travaux tels que présentés pour l'année 2019
- Dit que les dépenses seront imputées sur le budget communal 2019 en section d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant

D. CITOYENNETE

8. Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions ou arrêtés du maire portés à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage. Le rappel à

l'ordre est verbal. Afin de coordonner le rappel à l'ordre avec les autres réponses pénales pouvant être apportées par le parquet de Roanne, sa mise en place sera précédée d'une consultation du parquet de Roanne quant à son opportunité.

Il est donc proposé de signer un protocole de mise en œuvre de cette procédure de rappel à l'ordre avec le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Roanne, Monsieur Abdelkrim Grini.

Vu l'article L.132-7, article 11 du code de la sécurité intérieure tel qu'il résulte de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Où cet exposé, le conseil, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Roanne.

G. RESSOURCES HUMAINES

9. Recensement de la population

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n°57-111 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158)

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu la délibération du 4 septembre 2018,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de déterminer la rémunération qui sera perçue par les agents recenseurs.

Il est proposé, conformément aux contrats de travail (modèle des services de l'INSEE) de se baser sur les critères suivants :

- ½ journée de formation : 30 €
- Tournée de reconnaissance : 60 €
- Collecte :
 - 0.85 €/ habitant
 - 1 €/ dossier internet
- Prise en charge des frais kilométriques.

Il est rappelé que la commune est divisée en 5 districts, et que les cinq agents recenseurs sont recrutés à compter du 7 janvier et jusqu'au 16 février 2019.

Où cet exposé, le conseil, à l'unanimité,

- Accepte les critères et montants des rémunérations pour les agents recenseurs tels que énoncés.

QUESTIONS DIVERSES

- Avancement des travaux Aménagement du Centre Bourg : les travaux avancent comme prévu, un point financier va être fait avec le cabinet Réalités pour fixer les travaux à réaliser sur 2019. Les plantations devraient se faire courant février, mars. Un test sera fait avec les forains

pour voir l'utilisation de la place lors de la fête patronale.

- Problème de plafond à la salle du Foyer : suite à un fort coup de vent une partie du plafond est tombé. La salle est condamnée pour permettre la réfection de ce dernier en totalité ainsi que l'isolation.
- Travaux toiture services technique : les travaux ont démarré ce jour.
- Fibre optique : l'entreprise SPIE a enfin déposée les données demandées auprès du SIEL. Ces données seront analysées dans la semaine. Dès lors que la réception est déclenchée, une date de réunion publique pourra être fixée.
- Compte rendu de commissions:
 - J. Boulogne : IUT Bords de Loire une table ronde a été organisée, bilan très positif, on attend la synthèse et ensuite une étude sera faite pour réaliser ce qui peut l'être et étudier les autres projets. 2 étudiants de l'IUT de Roanne seront en stage deux mois dans nos locaux pour la mise en place du RGPD.
 - F. Dufour : le CMJ travaille au projet d'installation d'un city stade, une nouvelle soirée jeux est fixée au 05/04 salle Concillon et une matinée de nettoyage du bourg sera organisée le 04 mai prochain avec l'aide matérielle de la CCFE. Le forum de l'emploi regroupera une trentaine d'entreprises salle P Cabourg le 14 février de 9h à 13h dont 4 entreprises de Balbigny. Le même jour est prévue l'inauguration de la partie intercommunale du bâtiment de l'Arche.
 - R. Padet : Les formulaires de demande de subventions ont été transmis aux associations, elles ont jusqu'au 20 février pour transmettre leurs dossiers. Les élus ont visités les salles de sport de Boën et de Noirétable qui sont en bois et récente, pour permettre d'avancer sur le projet de notre salle. A titre d'information un mouvement de soutien est en cours pour éviter la privatisation de l'EPHAD de Montbrison.
 - J. Lyonnet : rappel des prochaines manifestations culturelles :
 - 26/01 à la salle Concillon L'Ouïe à la bouche à 17h organisé par la CCFE
 - 09/02 à la salle Concillon Saveur d'ici et d'ailleurs : atelier cuisine
 - 09/03 à l'Espace Lumière Concert Gaïmalis : musique et chant d'Europe de l'Est
 - G. Dupin : la CCFE avance sur son projet de Territoire, ce dernier sera présenté lors du prochain conseil communautaire. Suite à l'approbation du PLU, la commune a reçu 2 recours contentieux et 1 recours gracieux, la commune s'est rapprochée du cabinet d'avocats Petit pour gérer ces dossiers.

Dates des prochaines commissions

- 23/01/2019 à 20h30 : commission culture
- 26/01/2019 : spectacle L'Ouïe à la bouche
- 28/01/2019 : M Imbert Inspecteur Académie
- 31/01/2019 de 9h à 12h : CCID
- 04/02/2019 à 20h : commission finances
- 06/02/2019 à 20h30 : commission signalétique
- 07/02/2019 à 20h : réunion publique Rue Jeanne Giroud
- 11/02/2019 à 19h : commission vie scolaire
- 12/02/2019 à 20h30 : Conseil Municipal
- 13/02/2019 à 15h : commission tourisme pour les puits

- 14/02/2019 à 20h30 : commission environnement
- 22/02/2019 à 9h : commission vie associative
- 26/02/2019 à 20h : commission finances
- 12/03/2019 à 20h30 : Conseil Municipal

La séance du jour est levée à 22 h00.

Le Maire,
Gilles DUPIN